

Rien n'est plus frustrant que de travailler d'arrache-pied pour obtenir quelque chose, d'y parvenir, puis de le perdre. Ceci est vrai également en ce qui concerne nos finances. Il est malheureux (et souvent tragique) de voir disparaître tout d'un coup le fruit de son travail. Plus on vieillit, plus on se préoccupe de savoir comment vivront les personnes que l'on aime, et comment on pourra conserver son train de vie, en cas de décès ou d'invalidité de celui qui assure le pain quotidien. De même, nous espérons, pour la plupart, prendre un jour notre retraite et, durant cette période, avoir un style de vie que nous aimons.

Ceci nous amène à étudier deux choses : l'assurance (protection des biens et des personnes que l'on aime) et la retraite (possibilité d'avoir le style de vie que l'on souhaite alors qu'il n'y a plus de revenu régulier provenant d'un travail). Or, nous avons tendance à nous intéresser à ces questions vers un certain âge — et c'est souvent trop tard. En fait, plus on s'en occupe tôt, plus on a de chance d'atteindre les objectifs qu'on se fixe. Voyons d'abord l'assurance.



L'ASSURANCE

L'assurance est un moyen de réduire, d'éliminer et/ou de partager les risques. Cela suppose de payer des primes à une compagnie (avec de nombreux autres qui, eux

aussi, veulent s'assurer) pour assumer vos risques, en partie ou en totalité. Vos primes vous couvrent au cas où il vous arriverait quelque chose qui vous imposerait une perte ou des coûts. Entre temps, la compagnie espère que vous n'aurez pas à vous prévaloir de votre droit de faire une demande. En fait, la compagnie serait fort heureuse si le meilleur produit qu'elle puisse vous fournir était la tranquillité d'esprit. Elle accepte toutefois que les événements de l'existence puissent l'amener à couvrir certains coûts (qui peuvent s'avérer importants) en votre nom. La compagnie d'assurance paiera ces coûts grâce aux recettes réalisées par les paiements (primes) que tous les titulaires de polices paient à la compagnie pour être assurés. Elle vise à réaliser un bénéfice en recevant plus de recettes qu'elle n'a à dépenser pour couvrir les demandes.

De cette façon, la compagnie d'assurance regroupe les risques de nombreux titulaires de polices et accepte ces risques en leur nom. Pourquoi serait-il utile que vous vous assuriez ? Que possédez-vous qui pourrait être menacé ?

Voici quelques exemples.

- des biens matériels (par exemple, une maison, un bateau, des bijoux, etc.) ;
- les revenus (par exemple, votre possibilité d'avoir un revenu au cas où vous deviendriez handicapé) ;
- la vie et la santé (par exemple, le décès ou l'invalidité peut engendrer la perte de l'un de vos plus gros actifs, à savoir votre capacité de gagner votre vie) ;
- les personnes à charge ;
- la tranquillité d'esprit.

L'assurance a son rôle à jouer dans toutes ces situations.

TYPES D'ASSURANCE

Il existe deux principaux types d'assurance : l'assurance générale d'une part, et l'assurance-vie ou l'assurance invalidité d'autre part. La première concerne des polices qui assurent une propriété ou des biens matériels ; la seconde concerne des polices d'assurance-vie ou d'assurance invalidité qui assurent, on le comprend bien, la vie et la santé.

Il est possible de prendre une police d'assurance générale pour assurer une voiture, une maison, un bateau, le mobilier d'une maison, des bijoux, des vêtements (tels que les manteaux de fourrure), etc. Dans la majorité des cas, il existe une assurance générale pour la plupart des biens matériels.

Le coût d'une police d'assurance générale (qui correspond au montant de votre prime — mensuelle, semestrielle ou annuelle) sera déterminé en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment :

- la valeur du bien que vous assurez ;

- le risque qu'il court ;
- votre propre situation pour ce qui est de vos biens, de leur perte, et les demandes antérieures que vous auriez pu faire ;
- la fréquence d'utilisation du bien en question ;
- le type et le style du bien (par exemple, l'assurance d'une voiture de sport coûtera vraisemblablement plus que celle d'un véhicule plus classique, car il est démontré que, proportionnellement, les voitures de sport sont davantage en cause dans les accidents) ;
- le quartier dans lequel vous habitez (par exemple, l'assurance de biens dans une maison sise dans un quartier ayant un taux élevé de criminalité sera plus chère que ceux d'une maison sise dans un quartier ayant un tel taux plus bas).

L'assurance-vie et l'assurance invalidité sont celles que vous contracterez :

- a) pour subvenir aux besoins d'autrui dans le cas de votre décès (assurance-vie), ou
- b) pour subvenir à vos propres besoins et à ceux d'autrui au cas où vous seriez dans l'incapacité de gagner un revenu (assurance invalidité).

Il y a deux types principaux d'assurance-vie : l'assurance temporaire et l'assurance permanente. La première est moins chère que la seconde ; elle est conçue pour protéger les choses qui sont de nature temporaire. Supposons, par exemple, que vous ayez des enfants et que vous vouliez que leurs études soient payées au cas où vous décéderiez. Il s'agit là d'une assurance temporaire, car une fois que les enfants auront dépassé l'âge de la scolarité, cette protection ne sera plus nécessaire. Vous pourriez donc contracter une assurance temporaire qui expirerait lorsque les enfants auraient atteint un certain âge. Si l'assurance est temporaire, les primes le sont aussi et leur montant est souvent relativement bas.

L'assurance permanente (telle qu'une assurance vie entière) est précisément cela — permanente. Elle dure toute la vie. À la différence de l'assurance temporaire qui *pourrait* être payée (dans le cas de votre décès, par exemple), l'assurance permanente, elle, *sera* payée de toute façon.

L'assurance permanente assure une protection continue. Supposons, par exemple, que vous désiriez assurer le paiement des droits successoraux après votre décès. (Le gouvernement perçoit des droits sur la succession d'une personne décédée.) Cela veut dire que vous souhaitez cette assurance *lorsque* vous mourrez, non pas si vous mourez au cours d'une certaine période. Vous voulez une protection *permanente*. C'est dans un cas comme celui-ci que vous contracterez une assurance permanente qui, d'ailleurs, est plus chère que l'assurance temporaire.

N'oubliez donc pas d'assurer les affaires qui ont pour vous de l'importance — et assurez-les avec l'assurance qui convient.

Voyons maintenant un autre aspect qui suscite des préoccupations plus tard dans la vie : celui de la retraite.

LA RETRAITE

Pablo Casals, le célèbre violoncelliste espagnol, a dit une fois : « Prendre sa retraite, c'est commencer à mourir ». De toute évidence, le musicien considérait la retraite comme un changement non désiré qui faisait qu'on passait d'une période où l'on se préparait à vivre à une autre où l'on se préparait à mourir. Personne ne dira qu'il s'agisse là d'une description positive de la retraite.

Néanmoins, il se peut que beaucoup de choses dépendent de la façon dont nous définissons la retraite. Peut-être même que la société fait une erreur en instaurant la notion même de « retraite ». Dans les anciennes civilisations, pour lesquelles la notion de retraite n'existait pas, l'âge s'accompagnait de nombreux privilèges, et il n'y avait pas de date fixe à laquelle on était soudain « retraité ». Aujourd'hui, la définition du mot retraite est plutôt spécifique. Certains disent qu'elle commence à 65 ans, d'autres, lorsqu'on « arrête de travailler », etc.

Si vous êtes encore relativement jeune, la perspective de votre retraite vous semble sans doute lointaine. Vous avez vraisemblablement l'impression que le présent et les quelques années à venir vous proposent suffisamment de défis sur lesquels concentrer votre attention. Si tel est le cas, cette attitude va à l'encontre d'une planification financière sérieuse, et il serait sans doute préférable d'y remédier dès maintenant. Celui ou celle qui planifie ses finances avec sagesse garde un œil sur le présent, un autre sur l'avenir proche, et un troisième sur l'avenir plus lointain. (C'est sans doute un peu difficile sur le plan physique, mais sur le plan financier, c'est une nécessité.) Un jour, cet avenir plus lointain sera le présent, et « ce présent » de votre avenir sera probablement meilleur si vous le prévoyez.

À ce stade, il est sans doute intéressant de noter un point important. Quelle que soit l'importance qu'à ce stade de votre vie vous attribuez à la prise en considération de ces années ultérieures, les statistiques montrent que vous pourriez bien passer de 20 à 30 p. 100 de votre vie dans cette soi-disant retraite. Et cela en représente un pourcentage assez important. De plus, ne serait-il pas bon de penser que, pendant toute votre vie, les meilleures années seront toujours celles à

venir ? Avec les découvertes dans le domaine de la santé et de la médecine, peut-être bien que le pourcentage du temps passé à la retraite augmentera encore. Un tiers ou plus de votre vie n'est pas quelque chose que vous souhaitez laisser avant tout au hasard. Voyons comment vous pouvez, dans ce domaine, commencer à prendre les choses en main. Voyons ces années futures.



Inscrivez votre définition de la retraite, puis continuez à lire.

Comment avez-vous défini la retraite ? En fonction de l'âge, du travail ou du non-travail, de l'autonomie et de l'indépendance ? Les possibilités sont multiples.

Pourtant, dans la ligne de notre propos, et pour aller dans le sens d'une bonne

planification financière, nous allons innover, penser la retraite en termes nouveaux et en donner cette définition :

moment de l'existence où vous êtes devenu indépendant financièrement (c'est-à-dire que vous n'avez pas à travailler pour vous assurer un revenu, que ce soit en tant que travailleur indépendant ou employé) et où vous pouvez mener la vie que vous souhaitez avec un revenu provenant d'économies, de placements, de pensions, etc.

Nous pouvons donc dire que vous atteindrez le moment de votre retraite lorsque vous disposerez de suffisamment de ressources financières, dûment placées, et

que vous aimerez le style de vie qu'elles vous permettront sans avoir à travailler davantage. Selon notre définition, parvenir à la retraite ne veut pas nécessairement dire que vous allez arrêter de travailler. Aspirer à la retraite, c'est viser à avoir les choses en main, et à pouvoir faire des choix. Vous n'avez plus besoin de travailler, mais vous pouvez très bien décider de continuer. Vous avez suffisamment de rentrées

d'argent provenant de vos placements, de vos économies, etc. pour ne pas avoir à vous soucier de prévoir de nouveaux revenus.

Pour savoir si vous êtes sur la bonne voie et capables de parvenir jusqu'à l'âge de la retraite, il vous faudra — et c'est important — définir ce que vous entendez par retraite et préciser le train de vie que vous prévoyez d'avoir. Si vous pouvez vous contenter de vivre avec un revenu annuel de 25 000 \$, il vous sera plus facile de parvenir à votre retraite que si vous souhaitez disposer de 75 000 \$ par an.

Voici quelques-unes des sources les plus courantes de revenus de retraite :

- les pensions,
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER),
- les rentes,
- les revenus de placements,
- les économies,
- les revenus de l'emploi,
- les polices d'assurance,
- la vente de biens.

Nous avons déjà vu la question des économies et des placements. Voyons maintenant brièvement des sources qui vous sont peut-être moins familières.



Relevez les sources possibles de revenus pendant votre retraite.

LES PENSIONS

Les pensions constituent une source de revenus pendant la retraite. Un régime de pension est un fonds commun qui est constitué par les versements mensuels de ceux qui espèrent bénéficier de ce fonds à leur retraite. Pendant tout le temps de sa vie active, une personne fera généralement des versements à un ou plusieurs fonds de pension — y compris à un régime officiel qui s'appelle le Régime de pensions du Canada (RPC) dont nous allons parler bientôt. Les paiements versés dans des fonds de pension privés (celui d'une entreprise, par exemple) sont mis en commun avec les paiements faits par de nombreuses autres personnes. Les fonds ainsi rassemblés sont investis en vue d'en augmenter la valeur. Ainsi, parvenue à l'âge de la retraite, une personne pourra escompter toucher un versement mensuel tiré de ce fonds de pension comme complément de ses autres revenus de retraite.

Dans le cadre de leurs avantages sociaux, nombre d'entreprises offrent des régimes de pension à leurs employés. Pendant tout le temps où vous travaillez pour une entreprise donnée, vous pouvez effectuer des versements dans un fonds de pension auquel votre employeur contribue également. Plus vous travaillerez longtemps dans cette entreprise, plus vos versements seront nombreux et plus vous recevrez d'argent de ce fonds lorsque vous prendrez votre retraite. Si vous travaillez pour une entreprise, assurez-vous de bien connaître son régime de pension, si elle en a un, sachez quels sont vos avantages et les conditions qui y sont attachées pour pouvoir en bénéficier.

Le régime de pensions du Canada et le régime de pensions du Québec

Pendant toute votre vie active, vous constaterez que votre salaire comporte, entre autres, une retenue à la source, qui représente votre cotisation au régime de pensions du Canada (ou au régime de pensions du Québec). En cotisant ainsi, vous aurez le droit de recevoir une pension du gouvernement lorsque vous aurez atteint l'âge de 65 ans. (Au moment de l'impression de ce livre, le maximum payable à 65 ans était de 10 134 \$ par an, mais des changements importants ont été apportés afin d'augmenter les cotisations versées par les Canadiens à ce régime, de sorte qu'il puisse assurer une pension aux nombreux Canadiens qui atteindront l'âge de 65 ans au cours des vingt prochaines années.) En fait, le régime versera également une pension à des personnes n'ayant pas cotisé mais qui, de l'avis du gouvernement, méritent une pension.

AUTRES AVANTAGES DU GOUVERNEMENT

Vous pourrez bénéficier de la sécurité de la vieillesse lorsque vous aurez 65 ans, sous réserve de certaines conditions concernant le lieu de résidence. Cette prestation s'assortit d'une clause de « recouvrement » qui permet de récupérer les versements auprès des prestataires ayant un revenu élevé.

Le supplément de revenu annuel garanti est payable aux retraités qui ont peu de revenus ou qui n'en ont pas d'autres que la sécurité de la vieillesse.

LES RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-RETRAITE (REER)*

Mettre de l'argent dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) est probablement la décision la plus sage que puisse faire une personne qui produit un revenu. C'est en 1957 que le gouvernement a introduit les REER pour encourager les particuliers à économiser en vue des années de leur retraite et pour compléter les régimes du gouvernement et des entreprises. Les REER sont gérés par des banques, des compagnies de fiducie, des caisses populaires et des compagnies d'assurance ; ils peuvent également être autogérés. Tous placent votre argent dans une série d'investissements satisfaisant à certaines conditions, en espérant que votre argent fructifiera.

Au moment de la retraite, cet argent peut être utilisé pour acheter une rente qui fournira une source régulière de revenu, ou un Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) qui peut comprendre différents investissements mais dont il faut obligatoirement retirer un montant minimal chaque année.

L'argent placé dans un REER rapporte très rapidement puisque, à la différence des économies et des placements ordinaires, il n'est pas taxable tant qu'il reste dans le régime. En outre, le montant déposé dans un REER réduit immédiatement votre revenu imposable.

Pour bénéficier de la déductibilité fiscale, les dépôts dans un REER peuvent se faire n'importe quand pendant l'année et les soixante premiers jours de l'année suivante. Néanmoins, plus vos versements sont faits tôt dans l'année, plus votre argent, non taxable, commence à rapporter, et plus votre REER sera gros lorsque vous prendrez votre retraite. À l'heure actuelle, il est possible de commencer un REER avec une somme aussi modique que 100 \$, n'importe quand durant l'année, et vous pouvez faire des versements supplémentaires lorsque cela vous arrange. Les REER sont, en fait, à la portée de la plupart des personnes productrices de revenus.

Vous pouvez retirer l'argent d'un REER, mais cet argent est immédiatement taxable puisqu'il est considéré comme un revenu. Certaines personnes prévoient de retirer de l'argent de leur REER une année au cours de laquelle leurs revenus diminueront (congé de maternité, licenciement, retour aux études, par exemple). Sachez pourtant qu'il est difficile de regagner l'argent ainsi retiré ; calculez donc bien soigneusement le montant dont vous avez besoin et n'oubliez pas qu'il faudra y ajouter le montant des impôts.

Pour la plupart d'entre nous, les REER sont une nécessité si nous voulons maintenir notre train de vie durant la retraite. Attention, tous les REER ne sont pas équivalents ; faites donc des comparaisons entre les différents établissements qui les offrent avant d'en choisir un et de vous y inscrire. Une fois le régime choisi, vérifiez-en régulièrement le rendement.

*Extrait de «Registered Retirement Savings Plan» de Hetti Pfeiffer. *Protect Yourself*, de janvier 1982. (Notre traduction)

Il existe de nombreuses publications excellentes qui donnent des renseignements détaillés sur les REER. Comme pour tout placement, il est important de répartir l'argent entre différents types d'investissement en vue de réduire le risque et de maximiser le rendement potentiel.

LA VENTE DES BIENS

Il faut faire l'inventaire des biens que vous acquérez dans le cours de votre existence, pour savoir s'il s'agit de biens que vous voulez conserver, de biens que vous modifierez avec le temps, ou de biens que vous finirez carrément par vendre. Voici quelques exemples : un logement, d'autres biens immobiliers dans lesquels vous ne vivez pas, un terrain dont vous êtes propriétaire, un chalet, un bateau, une caravane, des meubles, une collection, des voitures, etc. Un bien comme une voiture tombe peut-être dans la catégorie de ceux que vous voudrez modifier. Ainsi, vous pourrez vendre une grande voiture pour en acheter une plus petite, c'est-à-dire une voiture qui correspondra davantage à vos besoins et qui ne sera pas aussi chère à l'achat comme à l'entretien. Vous pouvez également décider de vendre un bien comme un chalet ou un bateau et utiliser l'argent pour autre chose.

Lorsque vous planifiez votre retraite, il vous faut avoir une stratégie précise en matière de biens, c'est-à-dire un plan concernant ceux que vous voudrez conserver, ceux que vous voudrez vendre et ceux que vous voudrez modifier.

LES HÉRITAGES

Pour de nombreuses personnes, on peut supposer que, lorsqu'elles atteindront l'âge de la retraite, la majeure partie de la richesse dont elles devaient hériter sera déjà en leur possession. Il est donc plus plausible de prendre en compte d'éventuels héritages lorsqu'on prévoit sa retraite plutôt qu'à un stade antérieur de sa planification financière. C'est la raison pour laquelle il faudrait, même si nous hésitons quelque peu, en tenir compte lorsque nous planifions notre retraite.

RÉSUMÉ

Ainsi, tout ce que nous venons d'indiquer — vente de biens, etc. — constituent les sources les plus courantes de revenus pendant la retraite. Il s'agit là d'un point à propos duquel il faut faire une distinction importante. En prévoyant vos années de retraite, vous voudrez probablement tenir compte de deux aspects différents de votre vie : d'une part, votre train de vie et, d'autre part, la qualité de cette vie.

C'est votre revenu qui déterminera en premier lieu votre train de vie. On en juge par votre possibilité de posséder et d'acquérir des biens matériels et des services. En général, plus vos revenus sont élevés, plus votre train de vie l'est.

Par ailleurs, la qualité de la vie tient compte d'autres facteurs : l'air que vous respirez, le rythme de vie, votre santé, vos soucis et vos angoisses, la facilité avec laquelle vous pouvez aller au chalet ou au parc, la fréquence avec laquelle vous voyez vos enfants (et, oui, vos petits-enfants), les livres que vous voulez lire, etc. La qualité de la vie, c'est le plaisir que vous tirez de la vie et qui ne se mesure pas en dollars.

Lorsque vous planifiez votre retraite, il est probablement sage de penser d'abord à la qualité de la vie que vous comptez mener alors. Ensuite, ayant cet objectif à l'esprit, voyez ce qui dépendra d'un certain revenu que vous devrez alors acquérir ou produire.

Ainsi, si vous espérez passer beaucoup de temps dans un chalet au bord d'un lac, la façon de s'y rendre est la première chose à considérer. Si vous voulez voyager beaucoup, il faudra avoir des revenus en conséquence.

Pensez donc à la qualité de la vie que vous désirez avant de porter votre attention sur les revenus et sur le train de vie. Qui sait, vous trouverez peut-être que ce que vous comptez faire pendant ces années de retraite ne nécessite pas une richesse ni des revenus extraordinaires. Ou au contraire, il vous en faudra beaucoup. Si vous êtes dans cette catégorie, plus vous penserez tôt à votre retraite, mieux cela vaudra.